



Droit d'utilisation d'un nom de domaine d'une marque

Par FARROWX

Bonjour,

J'ai récemment acheté le nom de domaine "one-wheel.fr".

La marque onewheel a été déposée en 2014 par FutureMotion, ce sont des skates à une roue.

Ils sont propriétaires de onewheel.com sur lesquels ils commercialisent leur produit one-wheel.com (redirigé vers le premier).

Je souhaite créer un site d'affiliation et blog de passion sur mon nom de domaine one-wheel.fr, je ferais des tests du produit et toucherais une commission à chaque fois que quelqu'un en achète un en passant par mon lien.

Est-ce légal ? est-ce que j'ai le droit de faire ça ?

Merci d'avance,

Martin

Par AGEorges

Bonjour Farrow,

Ce même type de montage avait été effectué pour la marque de vêtement Land's End.

Cette société a réagi et le "monteur" a été condamné en 2016.

Cette démarche est considérée comme du typosquatting. Les hébergeurs y sont, en principe, sensibles.